

*Questions orales***LA VIOLENCE FAMILIALE****LES FRAIS D'EXPLOITATION DES NOUVEAUX CENTRES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS**

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou à son porte-parole. Nous sommes ravis que le ministre ait décidé d'allouer 40 millions de dollars pour lutter contre la violence familiale, dont 22 millions serviront pour héberger temporairement les femmes et les enfants battus.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: La plupart des nombreuses organisations qui se chargent de fournir l'hébergement d'urgence ont de la difficulté à boucler leurs budgets.

Quelles dispositions ont été prises en vertu de ce nouveau programme pour s'assurer que ces nouveaux centres d'hébergement vont disposer de fonds suffisants et, si les provinces doivent payer une partie des frais, quelle garantie le ministre a-t-il obtenue des provinces qu'elles vont respecter cet engagement afin que le programme soit couronné de succès?

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très contente que ma collègue de Capilano fasse état de l'annonce qui a été faite hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de la Condition féminine.

C'est une bonne annonce pour tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral a décidé d'être le leader dans le dossier, et la question qui est posée par ma collègue vise surtout à voir comment les coûts seront répartis. Quand il s'agit de la construction de nouvelles places, le gouvernement fédéral, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, va pouvoir payer 100 p. 100 des demandes.

Pour ce qui est des frais d'entretien de ces maisons, c'est un budget séparé qui relève de l'Assistance publique du Canada, et le gouvernement fédéral paiera sa part, c'est-à-dire 50 p. 100 des frais.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES SOVIÉTIQUES ET DES CANADIENS MEMBRES DE L'EXPÉDITION DU PONT POLAIRE**

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune des neuf Soviétiques et des quatre Canadiens membres de l'expédition du pont polaire qui, le 1^{er} juin, ont complété leur voyage de 90 jours entre les rives de la région arctique soviétique et le parc national de l'île d'Ellesmere au Canada, en passant par le pôle nord.

Des voix: Bravo!

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE**LES CENTRES D'HÉBERGEMENT À LONG TERME POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE**

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons appris hier que le gouvernement ne financera pas de centres d'hébergement à long terme pour femmes et enfants victimes de violence.

La ministre responsable de la Condition féminine a admis hier que des femmes, n'ayant pas d'autres options, doivent chercher refuge dans des abris temporaires chaque fois qu'elles sont forcées de rentrer à la maison où elles sont immanquablement victimes de sévices. Comment le premier ministre explique-t-il cette carence de fonds pour trouver une solution à long terme à une vie de peine, d'humiliation et de crainte, surtout que cette année, son gouvernement a réduit de 25 000 le nombre de logements sociaux?

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ma collègue de l'Opposition critique aujourd'hui l'effort considérable qui a été fait par le gouvernement. Si l'ancien gouvernement en avait fait autant, je peux vous dire, monsieur le Président, qu'on n'en serait pas là. Actuellement, il y a au Canada 1 100 unités de logement pour pallier ce problème. Ce que le gouvernement a annoncé hier, c'est qu'il ajoutait à cette banque 500 nouvelles unités de logement et que ces 500 unités bénéficiaient de l'argent disponible actuellement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour qu'une construction puisse se faire le plus rapidement possible.

Mme Pépin: Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que les logements proposés sont les bienvenus, ce sont des logements à courts séjours. Mais le problème, ce sont des logements à longs séjours, et on a simplement 12 logements par province.

L'OPPORTUNITÉ D'OBLIGER LE CONJOINT ABUSEUR À QUITTER LE DOMICILE CONJUGAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Ma question supplémentaire est celle-ci: J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement n'applique pas une politique qui forcerait les maris ou les conjoints abuseurs à chercher un refuge à l'extérieur du domicile conjugal, tout en les forçant à suivre une thérapie obligatoire. Pourquoi ne pas obliger les maris à quitter le domicile conjugal plutôt que ce soit la femme battue qui soit obligée de le faire?